RAPPEL

INSCRIPTIONS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES,

Madame, Monsieur,

Les enfants de trois ans et plus doivent être scolarisés.
Vous avez été destinataires à plusieurs reprises depuis fin avril 2020 de notes vous informant des différents services périscolaires proposés par la commune, notamment :

- restauration scolaire : www.ville-saintprest.fr

Exceptionnellement, vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant au service jusqu'au **31 juillet prochain**.

Au-delà de cette date, une majoration tarifaire sera appliquée pour tout enfant non inscrit et utilisateur du service.

Et la régularisation de la situation ne pourra être effective qu'à compter du 14 septembre 2020.

Comptant sur votre collaboration,

Le Maire,

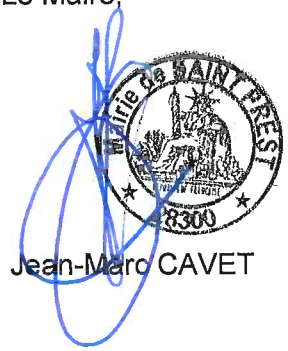

Jean-Marc CAVET